

Valeur, valeurs

Modèle, modèles

Nous devrions nous réjouir, la bibliothèque est partout, dans toutes les poches, jamais l'information n'a été aussi accessible à tous qu'aujourd'hui. Paradoxe, jamais nous ne nous sommes autant plaints du coût, sans cesse croissant, de l'accès à l'information scientifique et technique. Alors même que la masse de contenus disponible explose, que quantitativement l'offre des bibliothèques s'accroît considérablement, jamais nous n'avons assisté à autant d'indignation face à des restrictions d'accès à l'information. Car dans un monde où l'abondance est naturelle et la rareté artificielle, nous n'avons pas trouvé le moyen de faire sans cet artifice, ni même nous assurer qu'il est toujours et partout souhaitable.

Dans cet univers mouvant et incertain, nous rencontrons des droits qui n'obéissent pas à certaines lois, des lois qui n'obéissent pas à certains droits légitimes.

Parce que la technique bouleverse les pratiques, on interroge l'économie de la connaissance. La technique a ses lois, l'économie les siennes, il serait vain de les ignorer, de vouloir s'en abstraire. Seule la compréhension de la technique et de l'économie permet d'agir sur les terrains où elles s'appliquent. Agir aussi en fonction d'autres lois, dont celles qui président à la construction des savoirs. Dans cet univers mouvant et incertain, nous rencontrons des droits qui n'obéissent pas à certaines lois, des lois qui n'obéissent pas à certains droits légitimes, et un droit à construire : le droit de la science ouverte.

Le droit – donc les lois – est fondé sur des valeurs, des fondamentaux. Parmi ces fondamentaux, celui que les idées et les connaissances n'appartiennent à personne, qu'elles sont un bien commun de la société dans son ensemble qui ne doit connaître de frontières ni géographiques ni économiques ni techniques. Il en va ainsi notamment du droit de lire, par tous les moyens, y compris assisté par des machines, pour construire de nouvelles connaissances à partir des contenus préexistants, en tirer le meilleur parti. Ces valeurs débouchent sur une ligne de conduite : éviter la captation, qu'elle soit privée, car une économie basée sur la rente conduit à l'immobilisme, ou publique, car la vocation d'un

service public dans la société de la connaissance est d'offrir des perspectives aux nouveaux entrants et créer les conditions pour leur émergence, à l'opposé donc de l'enclosure.

Les acteurs devront agir sur des tensions antagonistes. Ainsi les piliers du métier du bibliothécaire sont ébranlés. Acquérir pour une communauté ? Si l'on va jusqu'au bout de la logique du libre accès, l'acquisition, au sens de transaction économique, disparaît et les crédits y afférents n'ont plus lieu d'être. Cataloguer ? Tendancelement, le catalogage se fera à la source, dans divers formats et divers modèles. Le traitement de masses considérables d'informations – dont les publications ne seront qu'une infime mais indispensable partie – sera confié à des acteurs agissant à des échelles sans commune mesure avec la bibliothèque traditionnelle.



L'identité du métier évolue, le nombre de fonctions et les attentes vis-à-vis des spécialistes de l'information s'accroissent plus vite que ne disparaissent certaines tâches. Lier publications et données, les désambiguïser, les organiser, les retraiter, accompagner le publiant est un nouveau rôle des bibliothécaires et s'inscrit dans une longue tradition, celle de classer pour penser. Il y a tout lieu d'être optimiste, à condition de savoir s'adapter.

Dans cet univers incertain, nous pouvons avoir une certitude : la transition sera longue. Divers modèles vont coexister durablement : acquisitions à titre payant ou à titre gratuit ; utilisation de contenus du domaine public ou, inversement, mise dans le « domaine public » de contenus en principe sous droits ; inscription des acteurs à différents niveaux de la chaîne de valeur. Nous n'allons pas vivre avec un seul modèle mais avec plusieurs et nous devons assumer les tensions qui en résultent.

Ce numéro d'*Arabesques* ne prétend pas clore le sujet, mais donner quelques repères sur les enjeux et évolutions en cours, étayés par des cas concrets.

JÉRÔME KALFON
Directeur de l'Abes